



Pôle Intégration





Le Pôle intégration est un secteur du Service de la jeunesse et de la cohésion sociale (JECOS) de l'administration de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

L'équipe se compose de :

- la Déléguée à l'intégration à 70 %
- la Chargée de projets à 60 %
- la Coordinatrice du programme Femmes-Tische à 40 %
- l'Assistante de direction à 20 %
- un-e stagiaire à 80 %
- une éducatrice de la petite enfance à 10 % pour l'Espace traits d'union
- trois enseignant-e-s de français pour les cours en entreprise et à la plage
- dix-huit agents d'intégration pour la mise en œuvre des projets
- La Commission consultative Suisses Immigrés (CCSI)



Quelle est notre mission ?

1. Promouvoir la qualité de vie et la cohésion sociale en créant des conditions favorables à l'épanouissement et à l'intégration de tous. Il incombe au service de proposer et de mettre en œuvre des réponses adaptées à l'environnement et au contexte sociodémographique en évolution permanente.
2. Être au service des habitants de la Commune, ainsi que des associations locales et des institutions partenaires œuvrant pour l'intégration de la population d'origine étrangère.
3. Soutenir des projets et des actions de sensibilisation et d'information qui encouragent le bien-vivre ensemble au sein de la commune.



- Respect
- Équité
- non-discrimination
- dignité
- engagement, qualité et éthique professionnelle
- ouverture et collaboration
- développement durable.





Les nouveaux habitants – la population étrangère – les associations – les services communaux – les entreprises – les institutions privées – les écoles et les parents – la population intéressée aux questions de migration.





- **Loi fédérale sur les étrangers (LEtr)**

Du 16 décembre 2005 (Etat le 1er janvier 2018)

Art. 4 1. L'intégration des étrangers vise à favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs constitutionnelles ainsi que le respect et la tolérance mutuels. 2. Elle doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle. 3. L'intégration suppose d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard. 4. Il est indispensable que les étrangers se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier, qu'ils apprennent une langue nationale.

- **Loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme (LIEPR)**

Du 23 janvier 2007

Définition de l'intégration : toute action visant à promouvoir l'égalité des chances d'accès aux prestations sociales, aux ressources économiques et à la vie culturelle, la participation des étrangers à la vie publique et la compréhension mutuelle entre Suisses et étrangers;

Prévention du racisme : les efforts en vue de prévenir les discriminations raciales telles que définies par la Convention internationale du 21 décembre 1965 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

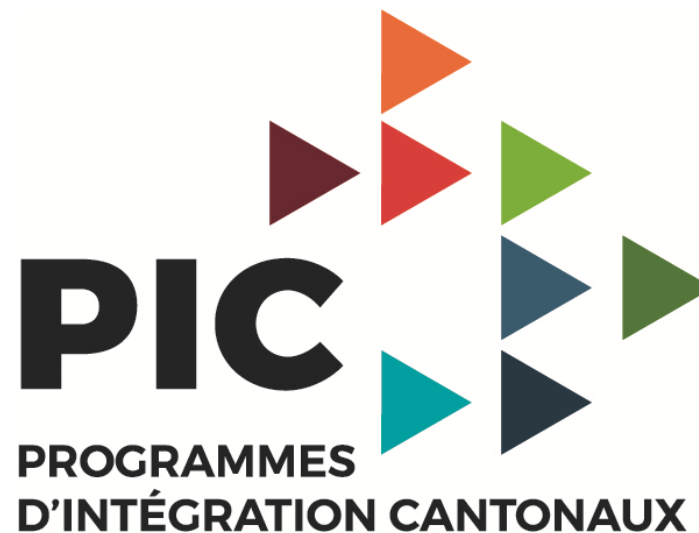


- Améliorer le niveau de formation générale des étrangers et favoriser leur apprentissage du français;
- Encourager les projets visant l'intégration dans le monde du travail;
- Promouvoir les initiatives et les projets tenant compte des besoins particuliers des femmes, des enfants et des adolescents en matière d'intégration;
- Maintenir les liens que les étrangers ont avec leur langue et leur culture;
- Mettre en place une politique d'information cohérente pour et sur la population étrangère vivant dans la Commune;
- Promouvoir le dialogue interculturel et une participation active de la population étrangère;
- Créer des services d'aide aux étrangers dédiés essentiellement à la coordination, à la communication et à l'information et assurer leur fonctionnement;
- Promouvoir des projets de prévention de la violence et de la délinquance;
- Prévenir le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie;
- Soutenir les victimes de discriminations et d'actes racistes, antisémites et xénophobes.



Programme d'intégration communal

Dans le cadre de la nouvelle politique communale d'intégration 2018-2021, sept domaines d'actions sont proposés poursuivant les objectifs stratégiques de la Confédération et du Canton de Vaud.





1. Encouragement à l'intégration



QUI ?

Toute personne arrivant de l'étranger dans la perspective de séjourner légalement et durablement en Suisse.

Les immigrés se voient proposer, au plus tard une année après leur arrivée, des mesures d'encouragement adéquates.

COMMENT ?

Organiser une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants et tenir une permanence sociale d'information.



1. Encouragement à l'intégration



Accueil des nouveaux habitants



Permanence sociale migr'info



MAÎTRISER LE QUOTIDIEN



QUI ?

Les **immigrés**, les **spécialistes** et les **institutions des structures ordinaires** et la **population** sont informés de la diversité culturelle pour promouvoir l'égalité des chances.

COMMENT ?

Conseiller et accompagner dans le processus d'ouverture transculturelle.

Informar les étrangers du cadre légal de la politique d'intégration.



Les écoles de langue et culture d'origine



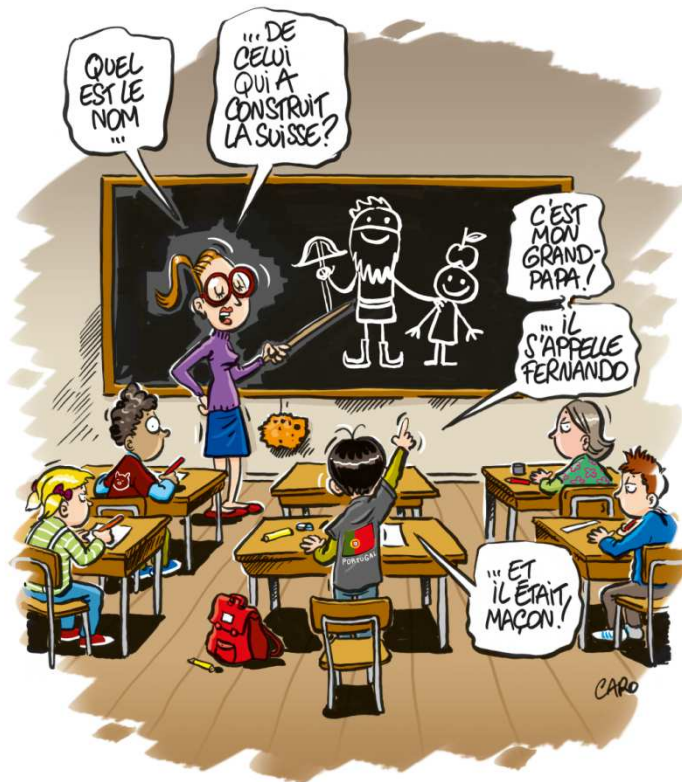
Remise des attestations annuelle aux agents d'intégration.



Pictogrammes



Stands au marché



QUI ?

Les familles immigrées sont informées des offres concernant la petite enfance.

COMMENT ?

Apprendre la vie en groupe aux enfants et soutenir les familles.



Accueillir les enfants des parents qui suivent des cours dans les écoles de français

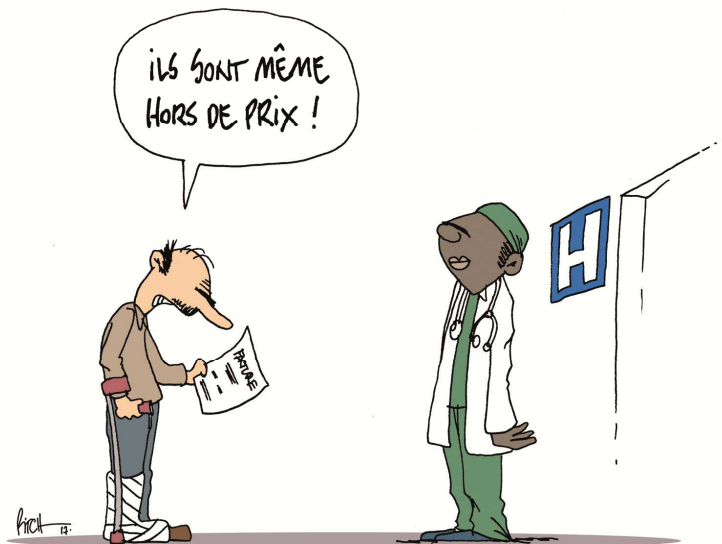


Les parents référents répondent aux principales questions des parents allophones à l'école.





LES ÉTRANGERS NOUS COÛTENT CHER !



QUI ?

Les **immigrés** ont accès à une aide pour une insertion professionnelle adaptée au monde du travail.

Les **entreprises** sont encouragées à reconnaître les compétences des immigrés.

COMMENT ?

Développer des cours de français et aider à la création de CV



**FORUM INTÉGRATION
L'EMPLOI
ET MOI**

Samedi 20 juin
de 11h à 14h
Yverdon-les-Bains
Aula Magna du Château

CONFÉRENCE
Mise en pratique de la
diversité en entreprise
Anne-Marie Van Rumpsey

ANIMATIONS
SLAAM
Stands divers sur l'emploi et la formation

BUFFET

www.yverdon.ch/integration

→ atelier emploi →
→ warsztat pracy →
→ laboratorio di lavoro →
→ taller de trabajo →
→ atelier emploi →
→ oficina de trabalho →
→ pafooyee macrepckoe →
→ job workshop →
→ warsztat pracy →

Yverdon-les-Bains
JEUNESSE ET COHÉSION SOCIALE

Atelier emploi avec l'Office cantonale d'orientation scolaire et professionnelle



COMMISSION CONSULTATIVE SUISSES-IMMIGRÉS D'YVERDON-LES-BAINS



QUI ?

Les **immigrés** participent à la vie sociale et s'engagent dans des organisations de la **société civile**.

COMMENT ?

Créer des liens grâce à des espaces d'échanges.



Pièce de théâtre: Histoires d'intégration
avec les Artpenteurs et la CCSI



Les agents d'intégration aux Jardins et
Cartons du Coeur



Soupes d'ici et d'ailleurs en
décembre



6. Apprentissage de la langue



QUI ?

Les **immigrés** disposent d'offres de formation appropriées.

COMMENT ?

Soutenir les écoles privées de français et proposer une offre de cours pendant l'été.



6. Apprentissage de la langue

Français à la plage en été et cours de français toute l'année dans diverses institutions





QUI ?

Les **institutions** sont informées sur les questions de protection contre la discrimination

Les **victimes de discrimination** sont conseillées.

COMMENT ?

Offrir une formation annuelle sur les préjugés et les discriminations.

Animer la semaine d'actions contre le racisme.



Informations, échanges, partage des identités.





Pôle intégration du Service jeunesse et cohésion sociale

Rue de Neuchâtel 2
1400 Yverdon-les-Bains
024 423 69 44
integration(at)yverdon-les-bains.ch

Site internet : www.yverdon-les-bains.ch/integration

Déléguée à l'intégration

Katja Blanc
024 423 69 43
katja.blanc(at)yverdon-les-bains.ch

Coordinatrice FemmesTische

Marisa Pardo
024 423 69 45
marisa.pardo(at)yverdon-les-bains.ch

Stagiaire de l'intégration

Aurélie Faivre
024 423 69 44
aurelie.faivre(at)yverdon-les-bains.ch

Chargée de projets

Sonia da Silva
024 423 69 44
sonia.dasilva(at)yverdon-les-bains.ch

Secrétaire de la CCSI

Marie-Christine Dolci Gindroz
024 423 69 27
marie-christine.dolci-gindroz(at)yverdon-les-bains.ch

Permanence sociale migr'info

024 426 06 71 (le samedi matin)
migr'info(at)ccsi-yverdon.org

